

Séance extraordinaire du 22 octobre 2009

Province de Québec Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès tenue le lundi 22 octobre 2009 à 19 h 15 au 1230, rue Principale.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

M. Robert Landry, maire
M. Richard St-Pierre, conseiller
M. Jocelyn Isabelle, conseiller
Mme Francine Boulanger, conseillère
M. Marc Bastien, conseiller
M. Nicolas Gauthier, conseiller
M. Gaëtan Léveillé, conseiller

FORMANT QUORUM

Les membres du conseil, qui sont sur le territoire de la municipalité, étant tous présents, ils renoncent à l'avis de convocation prévu à l'article 156 du *Code municipal*.

1. Ouverture de l'assemblée

La session est ouverte à dix-neuf heures (19 h 15) sous la présidence de monsieur Robert Landry, maire. Madame Nathalie Vallée, Directrice générale et Secrétaire-trésorière, est présente et agit à titre de secrétaire de la séance.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

2009-10-352

Il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu d'approuver et d'adopter l'ordre du jour comme suit :

Ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Modification du règlement 386-2009 décrétant une dépense de 211 000 \$ et un emprunt de 160 000 \$ pour l'achat d'un camion 10 roues usagé avec équipements de déneigement
4. Règlement 382-2009 de 815 000 \$ pour l'achat d'équipements pour la voirie – Financement temporaire
5. Camion 10 roues n°2 (usagé) – Ajout d'options
6. Période de questions
7. Fermeture de la séance

ADOPTÉE UNANIMEMENT

3. Modification du règlement 386-2009 décrétant une dépense de 211 000 \$ et un emprunt de 160 000 \$ pour l'achat d'un camion 10 roues usagé avec équipements de déneigement

Séance extraordinaire du 22 octobre 2009

CONSIDÉRANT que le résultat de l'appel d'offres pour le camion 10 roues usagé avec équipements de déneigement est supérieur au montant décrété au règlement d'emprunt pour la dépense;

CONSIDÉRANT qu'un règlement d'emprunt peut être modifié par résolution lorsque cette modification ne change pas l'objet du règlement d'emprunt et qu'elle n'augmente pas la charge des contribuables ;

2009-10-353

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gaëtan Léveillé, appuyé de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de Saint-Étienne-des-Grès modifie le règlement 386-2009 décrétant une dépense de 211 000 \$ et un emprunt de 160 000 \$ pour l'achat d'un camion 10 roues usagé avec équipements de déneigement de la façon suivante :

- Le titre du règlement sera modifié de la manière suivante : Règlement 386-2009 décrétant une dépense de 211 000 \$ et un emprunt de 160 000 \$ pour l'achat d'un camion 10 roues usagé avec équipements de déneigement.

- L'article 1 se lira comme suit :

ARTICLE 1

Le conseil municipal de Saint-Étienne-des-Grès est autorisé à procéder à l'acquisition d'un camion 10 roues usagés avec équipements de déneigement pour un montant de **211 000 \$**.

- L'article 2 se lira comme suit :

ARTICLE 2

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de **211 000 \$** pour les fins du présent règlement.

- L'article 3 se lira comme suit :

ARTICLE 3

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de **160 000 \$**, d'un terme de 10 ans et à affecter une somme de **51 000 \$** provenant du fonds général.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

4. Règlement 382-2009 de 815 000 \$ pour l'achat d'équipements pour la voirie – Financement temporaire

CONSIDÉRANT que le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire a approuvé le règlement numéro 382-2009 décrétant une dépense de 815 000 \$ et un emprunt de 815 000 \$ pour l'achat d'équipements pour la voirie le 25 septembre 2009;

CONSIDÉRANT les dispositions législatives concernant les emprunts temporaires (*art. 1093 et 1093.1 du Code municipal du Québec*);

2009-10-354

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marc Bastien, appuyé de Francine Boulanger et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise l'emprunt d'une somme allant jusqu'à 815 000 \$, soit 100 % des dépenses prévues et effectuées au

Séance extraordinaire du 22 octobre 2009

règlement d'emprunt numéro 382-2009 et l'émission auprès de la Caisse populaire de l'Ouest de la Mauricie, de manière progressive et temporaire (taux variable). Il est de plus résolu d'autoriser le maire et la Directrice générale et Secrétaire-trésorière à signer les documents requis au financement présent pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

5. Camion 10 roues n°2 (usagé) – Ajout d'options

CONSIDÉRANT que la municipalité désire apporter des modifications au camion 10 roues n°2 (usagé) afin d'avoir un contrôle d'épandage semi-automatique au lieu de la valve manuelle prévue au devis et l'ouverture latérale du panneau arrière;

CONSIDÉRANT qu'à l'intérieur de la soumission soumise par Garage Robert et son sous-traitant Larochelle Équipement, une liste d'options avait été soumise et que la municipalité désire se prévaloir de certaines des options y apparaissant;

2009-10-355

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Richard St-Pierre, appuyé de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès demande à Garage Robert et son sous-traitant Larochelle Équipement de modifier le camion 10 roues n°2 (usagé) afin d'ajouter les options suivantes :

- Système d'épandage semi-automatique au lieu de la valve manuelle 4 500 \$ + taxes
 - Ouverture latérale du panneau arrière 1 600 \$ + taxes
- Total : 6 100 \$ + taxes

La présente résolution fait partie intégrante des documents relatifs à l'octroi de contrat pour l'achat d'un camion 10 roues usagé et tel qu'accordé par la résolution 2009-10-331.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

6. Période de questions

Début : 19 h 35
Fin : 19 h 35 (pas de questions)

7. Fermeture de la séance

2009-10-356

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est **proposé** par Nicolas Gauthier **appuyé** de Marc Bastien et résolu que la séance soit levée à 19 h 35.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

Robert Landry,
Maire

Nathalie Vallée, g.m.a.
Directrice générale et Secrétaire-trésorière